



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Rémunération des orthophonistes salariés

Question écrite n° 13929

### Texte de la question

Mme Delphine Lingemann appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des orthophonistes salariés, notamment dans la fonction publique hospitalière ou dans le secteur médico-social. Depuis 10 ans, les orthophonistes doivent être titulaires d'un diplôme de grade master mais leur niveau de formation ne s'est pas traduit par une augmentation de leur rémunération. Dans la fonction publique hospitalière, la grille issue du Ségur de la santé, commune avec les masseurs-kinésithérapeutes, reste encore très éloignée des grilles salariales des autres professions bac+5 (ingénieur hospitalier, psychologue, attaché d'administration hospitalière, sage-femme). Ainsi le salaire net à hauteur de 2 000 euros est atteint à l'échelon 6, soit après 9 ans et demi de carrière. Dans le secteur médico-social, la convention 66 fixe le salaire de base hors prime de ces professionnels de santé sous le Smic. Cette situation pénalise le recrutement dans ces structures. En janvier 2023, sur les 24 600 orthophonistes exerçant en France, seuls 3 661 sont salariés (source Répertoire ADELI-Drees, données au 1er janvier 2023). Le manque d'orthophonistes salariés a plusieurs conséquences. Les patients hospitaliers voient leur prise en charge retardée et se tournent vers les cabinets privés. Or ces derniers ne sont pas en mesure d'accueillir les patients qui ont besoin d'une prise en charge pluridisciplinaire mais également les patients dont la pathologie nécessitent des équipements particuliers. Autre conséquence, les étudiants orthophonistes ont de plus en plus de mal à trouver des stages dans ces structures car elles ne peuvent plus assurer leur encadrement et leur formation. Non seulement, les étudiants sont tenus de faire un stage dans ces structures mais ce stage est fondamental pour se former au travail en équipes pluridisciplinaires. Elle l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour une meilleure reconnaissance du métier d'orthophoniste salarié et une revalorisation de leur rémunération.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Lingemann](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13929

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 décembre 2023](#), page 11417

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)